

K

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEJEPS KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Déroulement de la formation :

En centre de formation : 700 heures dont :

- 496 h en présentiel
- 204 h à distance.

En structure (club) : 500 heures

L'organisation en présentiel s'organise en général une semaine par mois (d'octobre à décembre de l'année suivante).

Inscriptions :

Dossier à télécharger sur www.ffkarate.fr

Date limite : août

Epreuves de sélection :

Lieu : CREPS de Talence - 653 Cours de la Libération - 33400 Talence - Dates : mai

Calendrier :

août – clôture des inscriptions

septembre – sélection des candidats

septembre – positionnement

octobre - début de la formation

décembre de l'année suivante – certification des stagiaires

Toutes ces dates sont précisées sur
www.ffkarate.fr

Et après ?

En s'inscrivant à la formation DESJEPS, le titulaire du DEJEPS bénéficie d'allègements de tests préalables et de formation. S'il est troisième dans sa catégorie, il peut obtenir l'UC4 par équivalence. Il bénéficie en conséquence d'un allègement du coût de la formation.

K

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

N° d'habilitation : 11 033 DE 0001

Pour toute demande concernant cette formation,
veuillez vous adresser à :

Florent GAUBARD

Tél : 04 67 15 91 90 - 06 84 34 24 32

fgaubard@ffkarate.fr

Fédération Française de Karaté
et disciplines associées

39, rue Barbés - 92120 Montrouge
01 41 17 44 40 – www.ffkarate.fr

CREPS de Talence

653 Cours de la Libération - 33400 Talence
05.56.84.45.91 – www.creps-aquitaine.fr

www.ffkarate.fr

Rubrique formation

F.F. KARATÉ
et disciplines associées

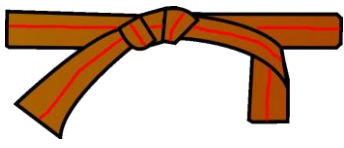
F.F. KARATÉ 
et disciplines associées **CREPS**
AQUITAINE
En partenariat avec le CREPS de Talence

*Enseignez le karaté ou
une discipline associée*

DIPLOME
D'ÉTAT de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire
et du Sport 

*Le diplôme des
professionnels :*

- *je souhaite faire de mon enseignement une activité professionnelle à plein temps*
- *je souhaite m'investir au niveau d'un territoire (département, ligue)*
- *je contribue au développement de ma discipline*
- *j'entraîne en compétition*
- *je fais de la formation*



LA FORMATION DIPLOME D'ÉTAT

de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

spécialité PERFECTIONNEMENT SPORTIF
mention KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Durée totale de la formation : 1200 heures dont 500 heures en structure

Public ciblé : éducateur professionnel niveau 2^{ème} dan minimum

Coût : Frais pédagogique aux alentours de 6400 €

Lieu : CREPS Talence

ACCESSIBLE PAR LA VAE

Les objectifs de formation : Le titulaire du DEJEPS mention karaté et disciplines associées est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale. Il pourra également participer au développement de sa discipline sur un territoire. Il pourra intégrer l'équipe technique départementale ou régionale.

Le titulaire du DEJEPS a pour missions :

D'animer un club : il est capable de proposer des activités diverses (karaté, karaté contact, body karaté) adaptées à un public différencié (baby, enfants, adolescents, adultes seniors, personnes en situation de handicap) et en toute sécurité.

D'éduquer : il est capable de faire de l'apprentissage des techniques du karaté et des DA une action éducative socialisante et pédagogique.

D'entraîner : il est capable de proposer une initiation à la compétition jusqu'au niveau régional et d'informer sur la filière d'accès au haut niveau, les pratiquants désirant faire de leur pratique une pratique compétitive.

De former : il est capable de former des stagiaires à l'enseignement du karaté et des disciplines associées et de programmer un cycle d'enseignement.

De coordonner des projets : il est capable d'analyser le contexte institutionnel, concevoir un projet éducatif ou sportif et mettre en place les dispositifs permettant la réalisation de celui-ci.

De gérer : il est capable de mobiliser les ressources nécessaires au bon déroulement du ou des projets de l'association et notamment une équipe de bénévoles.

De représenter : il est capable de représenter son association auprès de l'État, des collectivités territoriales et des institutions diverses.

De communiquer : il est capable de mettre en place une stratégie de communication efficace pour la promotion de l'activité et de l'association.

Contenu de la formation

UC1. Être capable de concevoir un projet d'action

UC2. Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC3. Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en karaté et disciplines associées

UC4. Être capable d'encadrer en sécurité en karaté et disciplines associées



Enseignement bénévole

AFA

Attestation Fédérale d'Assistant

L'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant bénévole du professeur du club. Elle valorise l'aptitude à l'encadrement et sensibilise aux formations proposées au sein de l'école régionale de formation.

DAF

Diplôme d'Animateur Fédéral

Le DAF est un diplôme qui permet l'animation de façon strictement bénévole en pleine autonomie. Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

DIF

Diplôme d'Instructeur Fédéral

Le DIF permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA. La formation dispensée en école régionale de formation permet d'obtenir un allègement de formation sur le CQP.

Activité accessoire rémunérée

CQP

Certificat de Qualification Professionnelle de karaté et disciplines associées

Le CQP permet l'enseignement du karaté et des disciplines associées :

- en autonomie
- contre une rémunération correspondant au groupe 4 de la CCNS les 300 premières heures, majorée de 25 % au-delà de 300 heures par an.

Activité professionnelle

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le DEJEPS est un diplôme de niveau III qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. Ce diplôme atteste la capacité à concevoir, coordonner et mettre en œuvre des programmes de perfectionnement, conduire des démarches d'entraînement et de formation.

DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le DESJEPS est un diplôme de niveau II qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. C'est le diplôme le plus élevé du secteur professionnel du karaté et des disciplines associées. Il correspond à un niveau d'expertise. Les titulaires du DESJEPS seront des entraîneurs de haut niveau.